

GUIDE DE PRÉVENTION

Chenille processionnaire

Reconnaître les chenilles, comprendre le danger des poils urticants, gestes de prévention pour familles et propriétaires de chiens (décret 2022-1086).

Grand public



nuisibles-service-idf.fr · Édition 2026

La chenille processionnaire en France

La chenille processionnaire est désormais classée **nuisible à la santé humaine** par le décret n° 2022-1086 du 29 juillet 2022. Deux espèces sont présentes sur le territoire national :

- **Thaumetopoea pityocampa** — chenille processionnaire du pin, présente sur l'ensemble de la France métropolitaine, en expansion vers le nord.
- **Thaumetopoea processionea** — chenille processionnaire du chêne, plus discrète, surtout en moitié nord et est de la France.

Cette publication propose un repérage des risques, des gestes de prévention et des procédures de signalement à destination des familles, propriétaires de chiens, agents communaux et services techniques.

Reconnaître les chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires se distinguent par leur comportement caractéristique : elles se déplacent **en file indienne**, parfois sur plusieurs mètres, en suivant la piste de soie laissée par la première. Cette procession est particulièrement visible au printemps lors de la descente des nids vers le sol.

- **Aspect** : 35 à 45 mm de long, corps brun-roux couvert de longs poils blancs et orangés.
- **Nids** : sacs blanc soyeux, en forme de cocon, suspendus à l'extrémité des branches de pins ou de chênes (de 30 cm à 80 cm de diamètre).
- **Saison** : visibles d'octobre à mai pour la chenille du pin, juillet à octobre pour celle du chêne.

Ne jamais toucher

Même mortes ou écrasées, les chenilles libèrent des poils urticants qui restent dangereux pendant plusieurs mois.

Le danger des poils urticants

Les chenilles libèrent des microscopiques poils urticants contenant la **thaumétopoéine**, une substance fortement allergisante. Les poils peuvent être projetés dans l'air par la chenille en mouvement, ou rester en suspension après dispersion par le vent. Le contact direct n'est pas nécessaire pour déclencher une réaction.

Type de contact	Symptômes humains	Conduite à tenir
Peau	Démangeaisons intenses, plaques rouges, urticaire géante	Rincer abondamment à l'eau, antihistaminique, consulter en cas de réaction étendue
Yeux	Conjonctivite, douleurs, larmolement, photophobie	Rincer immédiatement au sérum physiologique, consulter un ophtalmologiste
Voies respiratoires	Toux, gêne respiratoire, asthme aigu	S'éloigner de la zone, appeler le 15 si dyspnée
Digestif	Œdème de la langue et des lèvres, salivation	Urgence — appeler le 15

Le danger pour les chiens

Les chiens sont les premières victimes : intrigués par la procession, ils flairent les chenilles et entrent en contact avec leur langue. **Les conséquences peuvent être dramatiques :**

- Salivation abondante et soudaine
- Œdème de la langue et de la face
- **Nécrose partielle ou totale de la langue** dans les heures qui suivent
- Œdème respiratoire en cas d'inhalation

Urgence vétérinaire absolue

Si votre chien a été en contact avec des chenilles processionnaires, conduisez-le immédiatement chez un vétérinaire (transport en moins de 30 minutes),

sans rincer la gueule à l'eau

(ce qui aggraverait l'extension du venin). Les minutes comptent.

Les 7 gestes de prévention au quotidien

1. **Surveillez les pins et chênes** de votre jardin et des alentours en automne et en hiver — repérez les nids blancs caractéristiques.
2. **Tenez les enfants et les animaux éloignés** de toute zone où des chenilles sont visibles, et de tout pin ou chêne porteur d'un nid.
3. **Ne ramassez jamais** une chenille morte ou écrasée — utilisez gants, lunettes de protection et masque pour toute manipulation.
4. **Lavez les vêtements à 60°C** après une promenade en zone à risque (forêt de pins, parcs).

5. **Évitez de tondre la pelouse** sous un arbre porteur de nid : la tondeuse projette les poils dans l'air.
6. **Ramassez les fruits et légumes** de votre jardin avec précaution si vous êtes en zone à risque.
7. **Signalez la présence** de nids à votre mairie ou via la plateforme nationale de signalement.

Comment signaler une présence

Plusieurs canaux institutionnels existent pour signaler une infestation :

- **Votre mairie** — service espaces verts ou hygiène, en cas de nids sur arbre communal ou en zone fréquentée par le public.
- **FREDON France** (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) — réseau de surveillance national.
- **L'ONF** (Office national des forêts) pour les forêts publiques.
- **Plateforme INRAE** de cartographie de l'aire de présence (recensement participatif).

Calendrier des actions

Période	Stade biologique	Action recommandée
Juillet–août	Ponte sur les aiguilles	Surveillance, identification des arbres porteurs
Septembre–novembre	Construction du nid soyeux	Échenillage manuel (par professionnel)
Décembre–février	Larves dans le nid	Période optimale pour l'échenillage hivernal
Mars–mai	Procession au sol — danger maximal	Éloignement, signalement, pas d'intervention sans EPI
Juin	Enfouissement et nymphose	Surveillance, pose d'éco-pièges (collerettes)

Ressources institutionnelles utiles

- **Décret n° 2022-1086** du 29 juillet 2022 (classification nuisible à la santé humaine)
- **Arrêté du 25 juillet 2022** (mesures de prévention)
- **ANSES** — Avis 2017-SA-0064 sur les risques sanitaires
- **Ministère de la Santé** — Fiches d'information grand public
- **FREDON France** — Plateforme nationale de surveillance
- **INRAE** — Plan national de lutte 2024–2030

- **ONF** – Guide d'intervention en forêt

En cas d'urgence

Centre antipoison :

0 805 037 037

(numéro national, gratuit). En cas de symptôme respiratoire ou digestif : appelez le **15**

. Pour un animal domestique : vétérinaire de garde dans les 30 minutes.

Sources

- Légifrance — Décret n° 2022-1086 du 29 juillet 2022 et arrêté du 25 juillet 2022
- ANSES — Avis et rapports sur les chenilles processionnaires (2017, 2020)
- INRAE — Programme de recherche sur *Thaumetopoea pityocampa*
- FREDON France — Réseau d'épidémiosurveillance végétale
- Office national des forêts (ONF) — Fiches techniques
- Ministère de la Santé et de la Prévention — Fiches grand public
- Centre antipoison : 0 805 037 037 (numéro national)

Ressource libre de droits pour les collectivités françaises

www.nuisibles-service-idf.fr/chenille-processionnaire/

Contact services municipaux : mairies@nuisibles-service-idf.fr